



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 8451

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui préciser l'état actuel des réflexions sur les régimes spéciaux de retraite (fonctionnaires, secteur public) à propos desquels elle avait annoncé, devant la représentation nationale (mardi 4 novembre 1997) que le Gouvernement allait « faire le point cette année », ce qui ne saurait donc plus tarder.

Texte de la réponse

Les régimes spéciaux de sécurité sociale constituent le fondement historique du système de protection sociale français. Ces régimes représentent en effet la caractéristique d'avoir été créés avant l'instauration du régime général de sécurité sociale, généralement pour développer une activité particulière. Les textes fondateurs de ces régimes créent de ce fait un lien extrêmement fort entre le statut du personnel et le régime de retraite ou d'assurance maladie. Si le problème concernant les régimes spéciaux doit être posé, c'est à cause de la dégradation du rapport démographique de la plupart d'entre eux, notamment après 2005, et de leurs besoins de financement qui augmentent fortement. Le problème sera identique pour le régime général de sécurité sociale puisque l'arrivée à la retraite des générations nombreuses de l'après-guerre en 2005 touchera l'ensemble des régimes de retraite. C'est donc l'ensemble des systèmes de retraite français qui doit faire l'objet d'une réflexion très approfondie et concertée. En ce qui concerne les régimes spéciaux, le Gouvernement entend respecter leurs spécificités et souhaite que cette réflexion et les concertations nécessaires s'engagent au sein même des régimes.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8451

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 janvier 1998, page 14

Réponse publiée le : 27 avril 1998, page 2374